

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

FÉVRIER
2018

PRINCIPALES TENDANCES

A fin février 2018 et en comparaison avec la même période de l'année 2017, l'exécution des budgets des collectivités territoriales laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes ordinaires de 10,9% provenant de :

- l'augmentation de 40,3% des impôts directs suite à la réalisation à fin février 2018 de 389 MDH au titre de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR). A fin février 2017, aucune recette n'a été enregistrée à ce titre ;
- l'accroissement de 6,4% des impôts indirects qui s'explique principalement par la hausse de 2,5% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et la rentrée d'une recette de 161 MDH concernant la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance ;
- la hausse de 1,2% des recettes non fiscales provenant essentiellement de l'augmentation des fonds de concours (57 MDH contre 23 MDH), conjuguée à la diminution de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (84 MDH contre 108 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 71,8% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 5,4% suite à la hausse de 3,1% des dépenses de personnel, de 15,9% des autres dépenses de biens et services et de 31,3% des intérêts de la dette ;
- des dépenses d'investissement en hausse de 29%, passant de 93 MDH à fin décembre 2017 à 120 MDH à fin février 2018.

Solde ordinaire et excédent global

- un solde ordinaire positif de 2.749 MDH contre un solde ordinaire positif de 2.382 MDH enregistré un an auparavant;
- un excédent global de 2.680 MDH, compte tenu d'un solde positif de 51 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes contre un excédent global de 2.338 MDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 49 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Fonds disponibles

A fin février 2018, les fonds disponibles des collectivités territoriales et de leurs groupements ont atteint 34,5 MMDH dont 27,3 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Février 2017	Prévisions 2018	Février 2018	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	4 355	17 007	4 829	28%	10,9%
1.1- Recettes fiscales :	3 923	13 942	4 392	32%	12,0%
<i>Impôts directs</i>	645	5 611	905	16%	40,3%
<i>Impôts indirects</i>	3 278	8 331	3 487	42%	6,4%
1.2- Recettes non fiscales :	432	3 065	437	14%	1,2%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	121	441	118	27%	-2,5%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	108	523	84	16%	-22,2%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	23	1 064	57	5%	147,8%
<i>Autres recettes</i>	180	1 037	178	17%	-1,1%
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 973	27 698	2 080	8%	5,4%
2.1- Biens et services :	1 925	26 695	2 017	8%	4,8%
<i>Personnel</i>	1 674	13 066	1 726	13%	3,1%
<i>Autres biens et services</i>	251	13 629	291	2%	15,9%
2.2- Intérêts de la dette :	48	1 003	63	6%	31,3%
3- SOLDE ORDINAIRE	2 382	-10 691	2 749		
4- INVESTISSEMENT²	93	14 938	120	1%	29,0%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	1	-1	1		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	48	-2 030	50		
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	2 338	-27 660	2 680		
8- FINANCEMENT² :	-2 338	27 660	-2 680		
<i>Recettes d'emprunt</i>	34	0	38		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-53	-1 310	-69		
<i>Variation de l'excédent</i>	-2 319	28 970	-2 649		

¹ Occupation temporaire du domaine public

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Février 2017	Prévisions 2018	Février 2018	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	3 923	13 942	4 392	32%	12,0%
IMPÔTS DIRECTS	645	5 611	905	16%	40,3%
<i>Taxe de services communaux³</i>	143	1 933	97	5%	-32,2%
<i>Taxe professionnelle³</i>	90	1 610	55	3%	-38,9%
<i>Taxe d'habitation³</i>	22	244	11	5%	-50,0%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	390	706	353	50%	-9,5%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	0	559	215	38%	
<i>Part des régions dans l'IR</i>	0	559	174	31%	
IMPÔTS INDIRECTS	3 278	8 331	3 487	42%	6,4%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	2 846	7 034	2 918	41%	2,5%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	130	161	124%	
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	114	369	97	26%	-14,9%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	34	103	24	23%	-29,4%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	39	101	38	38%	-2,6%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	40	87	40	46%	0,0%
<i>Taxe de séjour</i>	41	63	41	65%	0,0%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	50	40	62	155%	24,0%
<i>Autres impôts indirects</i>	114	404	106	26%	-7,0%
RECETTES NON FISCALES	432	3 065	437	14%	1,2%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	121	441	118	27%	-2,5%
<i>Redevance OTDP communal</i>	108	523	84	16%	-22,2%
<i>Fonds de concours</i>	23	14	57	407%	147,8%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	60	335	49	15%	-18,3%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	0	149	1	1%	
<i>Subventions</i>	0	1 050	0	0%	
<i>Recettes diverses</i>	120	553	128	23%	6,7%
TOTAL DES RECETTES	4 355	17 007	4 829	28%	10,9%

³ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6 décembre 2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2010 (B.O n° 5822 du 18 mars 2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	725	703	3 401	4 829
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	96	30	1 015	1 141
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	96	30	688	814
<i>Produits des services</i>	0	0	96	96
<i>Produits des biens</i>	0	0	231	231
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	1	0	162	163
Taxe sur les services communaux	1	0	96	97
Taxe professionnelle	0	0	55	55
Taxe d'habitation	0	0	11	11
1.3- Ressources transférées :	628	673	2 224	3 525
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	33	668	2 217	2 918
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	389	0	0	389
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	161	0	0	161
<i>Fonds de concours et subventions</i>	45	5	7	57
2- DEPENSES ORDINAIRES	69	331	1 680	2 080
2.1- Biens et services :	46	328	1 643	2 017
<i>Personnel</i>	23	306	1 397	1 726
<i>Autres biens et services</i>	23	22	246	291
2.2-Intérêts de la dette	23	3	37	63
3- SOLDE ORDINAIRE	656	372	1 721	2 749
4- INVESTISSEMENT	51	7	62	120
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	1	1
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	0	-7	57	50
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	605	358	1 717	2 680
8- FINANCEMENT :	-605	-358	-1 717	-2 680
<i>Recettes d'emprunt</i>	0	34	4	38
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-20	-3	-46	-69
<i>Variation de l'excédent</i>	-585	-389	-1 675	-2 649

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin février 2018 laisse apparaître une hausse de 10,9% des ressources et de 5,4% des dépenses ordinaires, dégagant ainsi un solde ordinaire positif de 2.749 MDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 120 MDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 51 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 2.680 MDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 4,8 MMDH en augmentation de 10,9% par rapport à fin février 2017. Ceci s'explique par la hausse de 22,9% des recettes transférées, conjuguée à la diminution de 36,1% des recettes gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales et de 7,3% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2017	Prévisions	2018	Evol. %
Transférées	2 869	9 346	3 525	22,9%
Gérées par l'Etat	255	3 787	163	-36,1%
Gérées par les collectivités	1 231	3 874	1 141	-7,3%
TOTAL	4 355	17 007	4 829	10,9%

1.1-RECETTES FISCALES

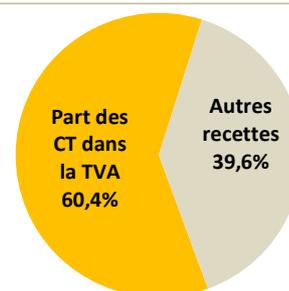
Les recettes fiscales ont atteint 4,4 MMDH, en augmentation de 12% par rapport à leur niveau à fin février 2017, provenant de la hausse de 40,3% des impôts directs et de 6,4% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 91% des recettes globales des collectivités territoriales à fin février 2018.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 3.525 MDH à fin février 2018 contre 2.869 MDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 22,9%. Cette hausse résulte de la réalisation de 389 MDH au niveau de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR)⁴, de 161 MDH au titre de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance et de l'augmentation de 2,5% de leur part dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (2.918 MDH contre 2.846 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 60,4% de leur part dans le produit de la TVA.

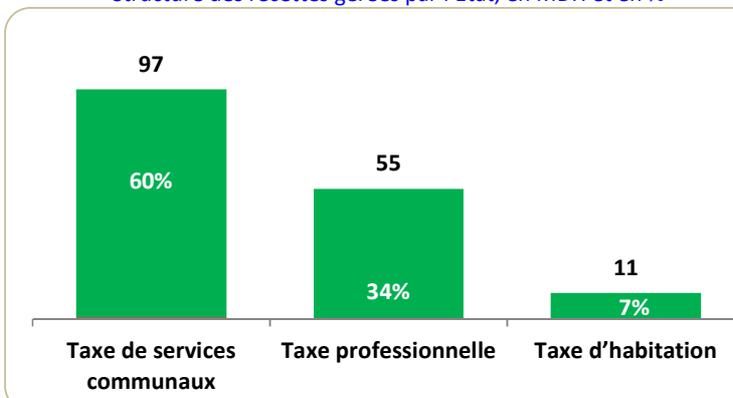
Structure des recettes des collectivités en 2018



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin février 2018, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 163 MDH contre 255 MDH un an auparavant, soit une diminution de 36,1%, provenant de la baisse de la taxe de services communaux (-32,2%), de la taxe professionnelle (-38,9%) et de la taxe d'habitation (-50%).

Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %

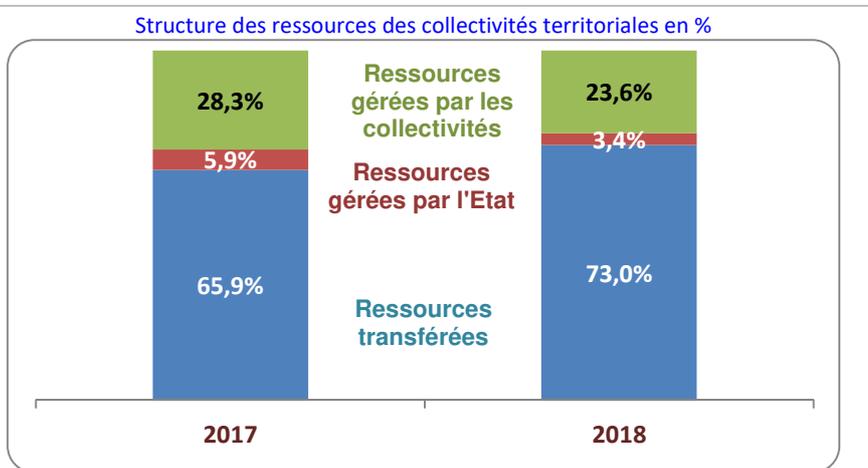


⁴ Le taux des parts affectées aux régions dans le produit de l'IS et de l'IR a passé de 3% en 2017 à 4% en 2018 (articles 13 et 14 de la loi de finances de 2018).

1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 1.141 MDH à fin février 2018, en baisse de 7,3% par rapport à leur niveau à fin février 2017. Elles sont constituées en grande partie par la taxe sur les terrains urbains non bâtis (353 MDH), les recettes domaniales (118 MDH), la taxe sur les opérations de construction (97 MDH), la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (84 MDH), la taxe sur les services portuaires (62 MDH) et la redevance sur les recettes des mandataires des marchés de gros (49 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin février 2017 et fin février 2018, fait ressortir une augmentation de la part des ressources transférées, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et de la part des ressources gérées par l'Etat.



1.2- RECETTES NON FISCALES

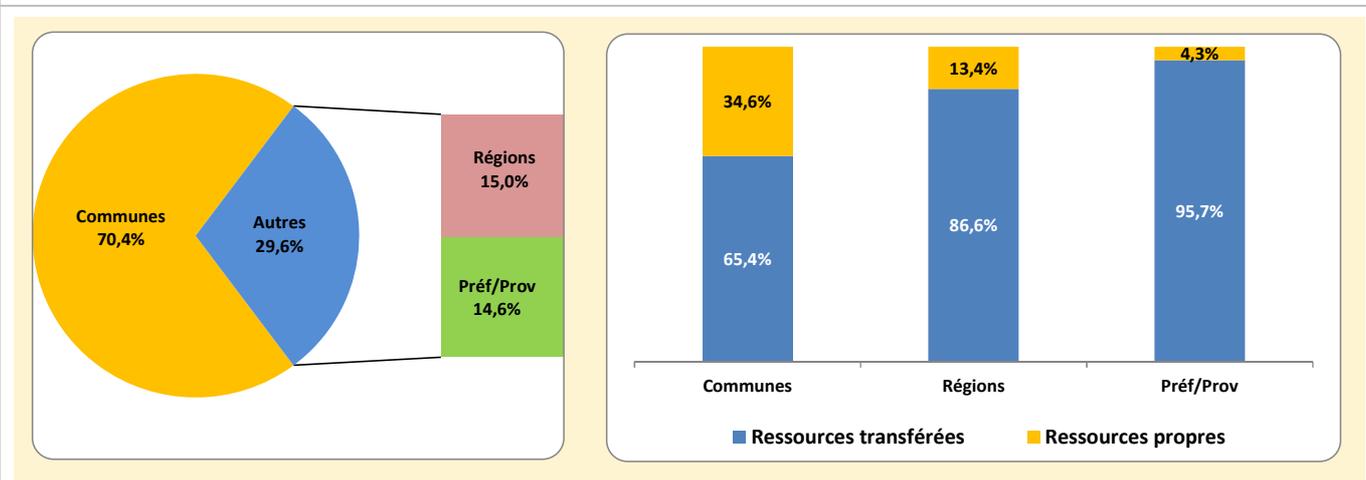
Les recettes non fiscales ont atteint 437 MDH, en augmentation de 1,2% par rapport à leur niveau à fin février 2017, en raison essentiellement de l'augmentation des fonds de concours (57 MDH contre 23 MDH), conjuguée à la diminution de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (84 MDH contre 108 MDH) et de la redevance sur les recettes des mandataires du marché de gros (49 MDH contre 60 MDH).

Les fonds de concours sont constitués pour une partie des versements effectués par certains départements ministériels (57 MDH contre 6 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 3,4 MMDH et représentent 70,4% des recettes globales dont les collectivités territoriales ont bénéficié à fin février 2018.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale durant l'année 2018 permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 65,4% des recettes des communes contre 86,6% pour les régions et 95,7% pour les préfetures et provinces.

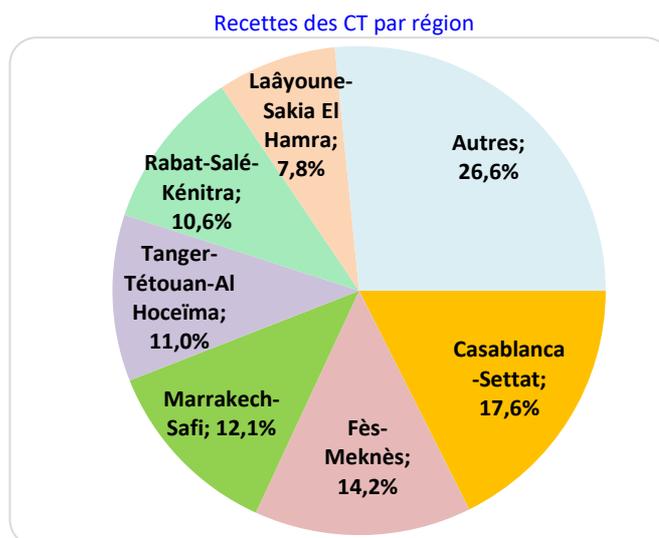


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de 6 régions avec 73,4% de recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (851 MDH) représentent 17,6% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Fès-Meknès vient en second rang avec 14,2% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 0,8%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	253	40	558	851
Fès-Meknès	138	21	529	688
Marrakech-Safi	147	6	433	586
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	157	28	347	532
Rabat-Salé-Kénitra	179	39	293	511
Laâyoune-Sakia El Hamra	12	0	366	378
Béni Mellal-Khénifra	64	6	289	359
L'oriental	82	6	264	352
Souss-Massa	89	15	211	315
Drâa-Tafilalet	14	2	142	158
Guelmim-Oued Noun	4	0	54	58
Dakhla-Oued Ed Dahab	2	0	39	41
TOTAL	1 141	163	3 525	4 829

2- DEPENSES

A fin février 2018, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 2,3 MMDH, en augmentation de 7,1% par rapport à leur niveau de fin février 2017. Elles se composent à hauteur de 91,7% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin février 2018, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 2,1 MMDH, soit une augmentation de 5,4%. Cette hausse est le résultat de l'augmentation de 3,1% des dépenses de personnel, de 15,9% des dépenses des autres biens et services et de 31,3% des intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2017	Prévision	2018	Réalisation	Variation
Personnel	1 674	13 066	1 726	13%	3,1%
Autres biens et services	251	13 629	291	2%	15,9%
Intérêts dette	48	1 003	63	6%	31,3%
TOTAL	1 973	27 698	2 080	8%	5,4%

⁵ Décret n°2.15.10 du 20 Février 2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05 Mars 2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin février 2018 ont atteint 1.726 MDH contre 1.674 MDH à fin février 2017, soit une augmentation de 3,1%. Les salaires représentent 83% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 59,2% de leur part dans le produit de la TVA.

La hausse des dépenses de personnel est due principalement à l'augmentation enregistrée au niveau des traitements et indemnités permanentes du personnel titulaire et assimilés (1.426 MDH contre 1.353 MDH) et des participations patronales à la caisse marocaine de retraite (C.M.R.) (172 MDH contre 149 MDH).

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 291 MDH à fin février 2018 contre 251 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 37,1% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 63 MDH à fin février 2018 contre 48 MDH un an auparavant, en hausse de 31,3%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin février 2018 a dégagé un solde ordinaire positif de 2.749 MDH contre un solde ordinaire positif de 2.382 MDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

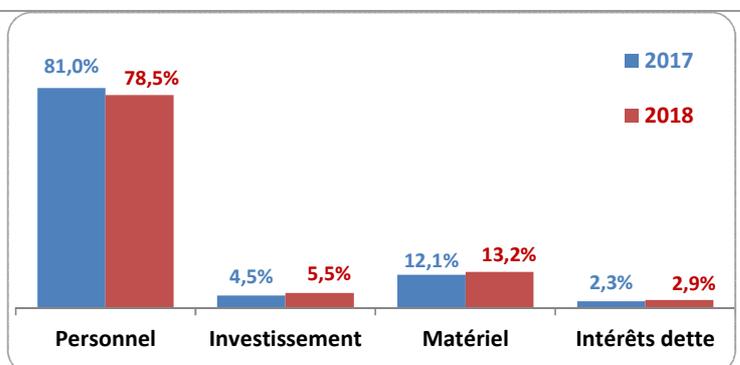
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 120 MDH à fin février 2018 contre 93 MDH à fin février 2017, soit une hausse de 29%.

Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des émissions au titre des acquisitions mobilières (47 MDH contre 13 MDH) et des projets intégrés (17 MDH contre 1 MDH), conjuguée à une diminution des émissions au titre des programmes nationaux (3 MDH contre 18 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2017	Prévision	2018	réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	46	4 211	44	1%	-4,3%
Projets intégrés ⁶	1	3 285	17	1%	1600,0%
Acquisitions immobilières	14	2 564	9	0%	-35,7%
Acquisitions mobilières ⁷	13	825	47	6%	261,5%
Programmes nationaux ⁸	18	2 995	3	0%	-83,3%
Subventions	1	1 058	0	0%	-100,0%
TOTAL	93	14 938	120	1%	29,0%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin février 2017 et fin février 2018 fait ressortir la baisse de la part des dépenses de personnel, conjuguée à la hausse des parts des dépenses d'investissement, des dépenses de matériel et des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles

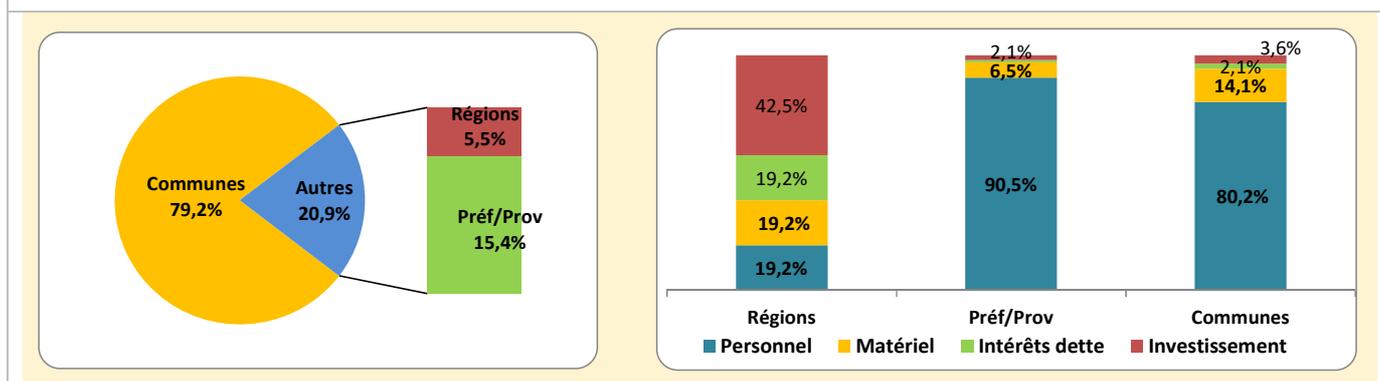
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 1.742 MDH, les dépenses ordinaires et d'investissement des communes représentent 79,2% des dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales à fin février 2018.

La répartition des dépenses par type de collectivité territoriale à fin février 2018 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (80,2%) et des préfectures et provinces (90,5%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 42,5% de dépenses d'investissement et de 19,2% pour chacune des dépenses de personnel, de matériel et des charges en intérêts.

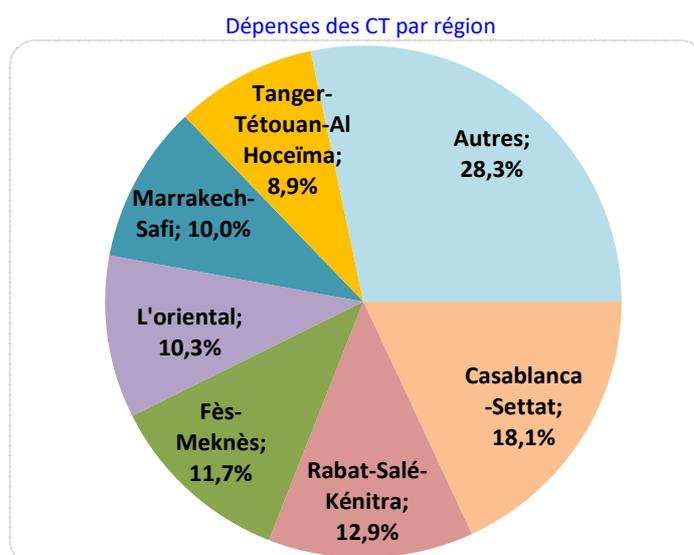


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de 6 régions avec 71,7% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (398 MDH) représentent 18,1% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 0,9% dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	367	18	10	3	398
Rabat-Salé-Kénitra	235	19	6	23	283
Fès-Meknès	208	44	3	2	257
L'oriental	169	44	9	4	226
Marrakech-Safi	179	23	3	14	219
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	155	34	2	4	195
Laâyoune-Sakia El Hamra	63	56	16	10	145
Béni Mellal-Khénifra	118	14	4	6	142
Souss-Massa	112	13	7	10	142
Drâa-Tafilalet	69	22	3	42	136
Guelmim-Oued Noun	34	3	0	1	38
Dakhla-Oued Ed Dahab	17	1	0	1	19
TOTAL	1 726	291	63	120	2 200

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin février 2018 des soldes positifs de 1 MDH et de 50 MDH respectivement contre un solde positif de 1 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 48 MDH pour les comptes spéciaux à fin février 2017.

4- EXCEDENT / DEFICIT GLOBAL

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de de 2.680 MDH à fin février 2018 contre un excédent global de 2.338 MDH enregistré un an auparavant.

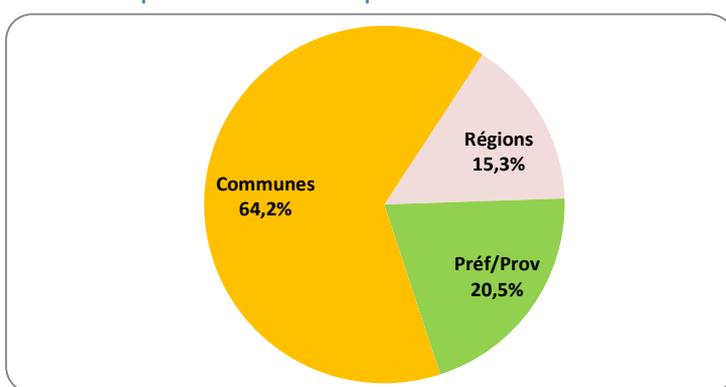
5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin février 2018, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 38 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 69 MDH et la reconstitution des fonds disponibles pour 2,6 MMDH.

6- FONDS DISPONIBLES

Les fonds disponibles des collectivités territoriales à fin février 2018 se sont élevés à 34,5 MMDH, dont 27,3 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs⁹. Les communes interviennent pour 64,2% des fonds disponibles des collectivités territoriales.

Répartition des fonds disponibles à fin février 2018



⁹ Les excédents des exercices antérieurs sont constitués pour l'essentiel de reports de crédits.